



## La lettre du Syndicat des enseignants de l'Essonne

*Merci aux directeurs de bien vouloir faire suivre à leurs adjoints*

**jeudi 10 octobre 2013**

Notre équipe est à votre écoute au **01.60.79.10.05.**



Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :  
10h00-13h00 et 14h00-18h

**Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.**  
**Soyez solidaire, n'hésitez pas à nous rejoindre**

### Concertation programmes

Prenons le  
**POUVOIR**  
sur  
notre **MÉTIER**



**Vous êtes les professionnels !**

***Consultation : occasion à saisir mais pas obligation à remplir !***

*La consultation sur les programmes de primaire est une occasion offerte aux équipes de prendre la parole sur les contenus d'enseignement. Cette occasion est à saisir mais elle n'est une obligation à remplir.*

*Les équipes ne sont pas tenues de participer à cette première phase qui se déroule sur les 24 heures forfaitaires consacrées au travail en équipe pédagogique. Elles peuvent faire valoir qu'elles utilisent ces heures à d'autres fins en lien avec l'action pédagogique dans l'école.*

*Les équipes qui participent à la consultation ne sont pas tenues de répondre à toutes les questions. Elles peuvent choisir les questions qui les intéressent ou creuser un domaine ou un cycle particulier.*

*Aucune remontée aux IEN n'est exigible. Les synthèses des travaux sont à envoyer au DASEN ou directement à [consultation.primaire@education.gouv.fr](mailto:consultation.primaire@education.gouv.fr).*

Parce que vous êtes les experts de la question, le SE-Unsa vous propose de réfléchir avec lui sur les contenus de formation et leur mise en œuvre sur <http://notremetier.se-unsa.org> Chaque semaine, une question différente posée par les enseignants contributeurs, un sondage express, des articles de fond et des témoignages.

## Rattrapage du lundi 2/09

### Tout comprendre

Il ne s'agit pas d'une journée de travail en plus, mais de respecter les 36 semaines de cours annuels inscrits dans nos obligations de service.

- Pour les élèves à 4 jours: **dans notre département, il s'agira du mercredi 11 juin toute la journée.**
- Pour les élèves à 4,5 jours : le mercredi 13 novembre 2013 après-midi et le mercredi 11 juin 2014 après-midi.

Sur ce sujet, la communication ministérielle cacophonique-une fois n'est pas coutume- a permis à un syndicat prêt à faire feu de tout bois de créer un certain émoi dans les écoles et les établissements.

Petit rappel : les deux semaines de vacances de la Toussaint ont été actées il n'y a donc plus aucune journée de rattrapage.

[En savoir plus](#)

## Pont ou pas pont de l'Ascension ?

**Pour 2015**, pas d'information à ce jour.

Pour 2014, Le recteur avait indiqué les modalités du report possible du pont de l'ascension : « Par ailleurs, les écoles et établissements qui demanderaient à reporter les cours du vendredi 30 mai 2014, travailleront :

- **le mercredi 16 avril 2014, la journée entière** pour les élèves à 4 jours.
- **le mercredi 16 avril 2014 après-midi et le mercredi 28 mai 2014 après-midi** pour les élèves à 4 jours et demi.

Cette demande de report de cours devait être adressée à la direction académique des services de l'éducation nationale de votre département, accompagnée de l'avis du conseil d'école. »

## PAF

### Stages du plan de formation : Inscriptions du 15/10 au 25/10/2013

La circulaire prévoyant les dispositions du volet départemental 1<sup>er</sup> degré du plan académique de formation continue pour l'année scolaire 2013/2014 est en ligne depuis le 7/10/2013 et est consultable sur le site de l'IA 91.

[>> Pour consulter le PAF](#)

## ISAE : moi aussi, j'y ai droit !



### Résultat de la détermination du SE-Unsa

L'ISAE (Indemnité de suivi et d'Accompagnement des élèves) sera versée aux enseignants du 1er degré à compter de décembre prochain. Sauf... aux collègues exerçant en Segpa, Erea, Ulis et classe relais au motif qu'ils bénéficient déjà « d'indemnités pour le suivi des élèves ».

[>> Pour en savoir plus](#)

## Permutation 2014

Vous voulez changer de département ?



Dès maintenant et bien avant la circulaire ministérielle attendue pour novembre 2013, préparez votre projet de mutation.

Les militants du SE-Unsa vous proposent une étude personnalisée pour vous aider à trouver la meilleure stratégie possible.

Dans le même temps ils vous tiendront informés des modifications éventuelles des règles, de la discussion nationale des calibrages pour améliorer les taux de mutation.

Contactez-nous : <mailto:91@se-unsa.org>

## Un nouveau blog pour prendre le pouvoir sur notre métier



### *La Refondation nous appartient !*

Prenons le pouvoir sur notre métier ! Ne laissons pas les autres décider pour nous, **nous sommes des professionnels de l'éducation** et nous avons une expertise à partager pour que la refondation de l'École devienne une réalité.

[>> Lire la suite](#)

## Partir à l'étranger

Le secteur Hors de France de l'Unsa Éducation a créé un blog intitulé  
« Partir travailler à l'étranger »,

[>> Je lis la suite](#)

## Jour de carence

[vers le clap de fin !](#)

**Ça y est ! C'est enfin inscrit dans un texte de loi. L'article créant le jour de carence est proposé à l'abrogation.** Le SE-Unsa, avec l'Unsa Éducation et l'Unsa Fonction publique, avaient dès son origine dénoncé le caractère inique de cette mesure. Ce dispositif, voulu fin 2011 par le gouvernement de l'époque, avait surtout une visée idéologique.

[>> Je lis la suite](#)

## La lettre de l'info de l'UNSA

Pour lire et s'abonner à la lettre d'info de l'UNSA

[>> cliquer ici](#)

## Au Café pédagogique

<http://www.cafepedagogique.net/AlertsAndSubscriptions.aspx>

## Abonnements infolettres catégorielles

**Abonnements infolettres : faites passer à un ami**

AED, Agrégés, ASH, AVS, Certifiés, CPE, EPS, Formateurs, Non titulaires, PE, PEGC, PLP, SEGPA, Psy/COPsy

**En vous abonnant aux infolettres catégorielles, vous resterez connectés à l'actualité. C'est déjà le cas ? Partagez cette info avec vos amis et invitez-les à en faire de même. C'est gratuit...**

[Je m'abonne aux infolettres catégorielles](#)

## La MAIF et l'Autonome de solidarité



ASSUREUR MILITANT

L'Offre Métiers de l'Education MAIF protège votre vie professionnelle dans les situations délicates. Agression, mise en cause, accident : elle défend vos droits, garantit vos responsabilités, votre protection corporelle et vous fait bénéficier du soutien associatif des Autonomes de Solidarité Laïques.

**En savoir plus**

[Le SE-Unsa fait son agenda21](#) N'imprimez ce courriel que si nécessaire

## Adhésion au SE-UNSA



Nos permanences: tous les jours, du lundi au vendredi, de 10h à 18h, à la Maison des syndicats (5<sup>ème</sup> étage), place des terrasses de l'Agora à EVRY.

Vous pouvez nous joindre au 01 60 79 10 05 ou par mél [91@se-unsa.org](mailto:91@se-unsa.org) . Les adhérents peuvent également nous joindre sur un numéro de téléphone qui leur est dédié.

### ***J'adhère dès maintenant pour cette année scolaire***

Avec le SE-Unsa, vous pouvez choisir d'adhérer tout de suite avec le prélèvement automatique.

Vous êtes tout de suite adhérent, et vous commencez à payer, en 10 fois sans frais, par prélèvement, à partir d'octobre...

**N'hésitez plus, adhérez par prélèvement dès maintenant**



### **J'adhère en ligne**

Dès aujourd'hui, vous pouvez adhérer et ré-adhérer au SE-UNSA. C'est le moment !

Vous bénéficierez en plus d'une déduction fiscale de 66 % !

Pour cela, plusieurs solutions :

- le prélèvement mensuel automatique en 10 fois sans frais (pensez à remplir l'autorisation de prélèvement et à fournir le RIB)
- par chèque (un ou plusieurs)

- **[Vous pouvez adhérer au SE-UNSA en ligne par carte bleue dès à présent](#)**

***N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous***

***Les collègues désireux de recevoir la lettre chez eux doivent envoyer leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mél).***

### **Suivre l'actu sur la toile**

- « L'Enseignant » national : les derniers numéros [cliquer ici](#)
- « La Lettre de l'Enseignant nationale est en ligne sur le site national [cliquer ici](#)

### **Les sites du SE-UNSA**

Site départemental : <http://www.seunsa91.ouvaton.org/>

Site académique : <http://sections.se-unesa.org/versailles/>

Site du jeune « prof » : <http://www.viedejeuneprof.org/>

Site national : <http://www.se-unesa.org/>

**Syndicat des Enseignants-UNSA 91,**

Terrasse de l'Agora

BP213 91007 EVRY CEDEX

Tel : 01.60 79 10.05- Fax : 01.60 77 54 73 –

[91@se-unesa.org](mailto:91@se-unesa.org) -

**Pour vous inscrire/ou vous désinscrire à la lettre en ligne du SE-UNSA 91, ou si vous avez changé d'adresse, cliquez [ici](#) en précisant vos nom et prénom**